

Zeitschrift: Annuaire de l'instruction publique en Suisse
Band: 19 (1928)

Artikel: Assemblée des délégués de l'Union suisse des instituteurs
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-111562>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 11.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Assemblée des délégués de l'Union suisse des instituteurs.

Elle a eu lieu cette année, les 25 et 26 août à Soleure, en même temps que l'assemblée générale du corps enseignant soleurois. Le président de celui-ci, M. Hans Wyss, dans son discours de bienvenue, résuma l'histoire scolaire de son canton. On apprit ainsi que, depuis près d'un siècle, les écoles soleuroises, malgré les divisions confessionnelles, sont toutes placées sous la tutelle de l'Etat.

M. KUPPER, président central, après avoir remercié les Soleurois pour leur cordial accueil, ouvre la discussion sur le principal sujet à l'ordre du jour : *La réorganisation de la préparation du corps enseignant*.

Deux rapporteurs ont bien voulu se charger d'ouvrir le débat : le premier, M. le Dr ZÜRCHER, directeur de l'Ecole normale cantonale des garçons de Berne, s'efforce d'établir les principes qui doivent présider à une meilleure formation du corps enseignant :

On ne saurait songer à une préparation des instituteurs qui serait la même pour toute la Suisse, mais on peut dégager des expériences faites dans les cantons certaines constatations générales : toutes les écoles normales sont aujourd'hui dans une certaine détresse. La durée des études y est trop brève ; les élèves y plient sous le poids de programmes trop chargés qui les condamnent à une déplorable superficialité.

Or il n'est pas possible de diminuer sérieusement les matières enseignées, même la musique instrumentale a son importance. Il faudrait, au contraire, développer encore certains enseignements.

D'autre part les normaliens entrent trop tôt en fonctions, leur caractère n'est pas formé ; ils manquent de maturité et ne connaissent pas la vie. Il faudrait prolonger le temps des études afin de les rendre plus fécondes et plus directement pratiques.

Selon le deuxième rapporteur, M. Emile GASSMANN, maître primaire supérieur à Winterthour, il ne faut pas seulement modifier les programmes et étendre la durée des études, il faut, en s'affranchissant de tout arrière pensée politique, tenir compte des conditions économiques et sociales de notre époque. Ce qu'on a fait en Allemagne et en Autriche peut nous fournir des lignes directrices.

La préparation scientifique et professionnelle du corps ensei-

gnant est insuffisante. Il faut prolonger les études pour permettre à l'instituteur d'acquérir, avant d'entrer en fonctions, une suffisante maturité. Mais n'y a-t-il pas quelque chose de mieux à faire ? Oui : ouvrons au futur maître d'école les portes de l'Université.

Le Synode scolaire zuricois s'est déjà prononcé dans ce sens, en demandant qu'on fasse une distinction catégorique entre la culture générale et la préparation professionnelle. Cette dernière devrait durer au moins un an et comprendre des exercices pratiques, car ce n'est qu'en enseignant qu'on apprend à enseigner.

Dans les cantons qui possèdent une université, une réforme radicale pourrait se réaliser sans trop de peine. Mais les autres cantons ? On pourrait créer pour eux une sorte d'Ecole normale supérieure.

Les brevets acquis soit à l'Université, soit à l'Ecole normale supérieure devraient être admis dans l'ensemble de la Suisse. On parviendrait ainsi à réaliser enfin une éducation populaire vraiment nationale.

Ces deux rapports furent chaleureusement applaudis, mais aucune discussion ne s'engagea. A la séance du lendemain, le Comité central proposa la résolution suivante, qui fut adoptée sans opposition :

« L'assemblée des délégués de la Société suisse des instituteurs considère comme absolument nécessaire l'approfondissement et l'élargissement des études qui préparent à la carrière de l'enseignement primaire. Elle estime qu'en premier lieu les études devraient être prolongées d'un an au moins, en séparant la culture générale de la préparation professionnelle. »

La journée du dimanche fut avant tout consacrée aux affaires administratives. L'assemblée générale régla en particulier un conflit qui avait surgi entre le Comité central et la rédaction de la *Schweizerische Lehrerzeitung* à propos du pacifisme.

Pour la première fois des représentants de la Société pédagogique de la Suisse romande, assistaient un peu nombreux aux délibérations. M. FEIGNOUX, de Porrentruy, se fit leur interprète. Il formula le vœu que des relations de plus en plus intimes s'établissent entre instituteurs de la Suisse romande et instituteurs de la Suisse allemande et que les deux principales parties de notre patrie travaillent en commun à la solution des graves problèmes pédagogiques qui se posent à l'heure actuelle.

Un banquet, où M. Schöpfer, chef du Département de l'Instruction publique, prit la parole avec beaucoup de cordialité et d'esprit, clôtra dignement ces assises qui laissèrent à tous les participants le plus réconfortant souvenir.

J. S.

(*D'après la Schweizerische Lehrerzeitung* du 1^{er} et du 8 septembre.)